République Française

Délibération n° 2021/10
Affaires Culturelles. Convention annuelle d'objectifs avec l'association de Traction Avant Compagnie. Autorisation à signer

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 30

Date de la convocation : 26/01/21
Compte rendu affiché : 05/02/21

Transmis en préfecture : 09/02/21
Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20210201-37030A-DE-1-1

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Monia BENAÏSSA

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU.

**Absent(e)s :** Mme Sandrine PICOT, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Farid BEN MOUSSA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET, M. Damien MONCHAU.

**Excusé(e)s :** M. Mustapha GHOUILA, Mme Fatma HAMIDOUCHE, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Estelle JELLAD, Monsieur Frédéric PASSOT.

**Dépôt de pouvoir :** M. Idir BOUMERTIT à Mme Monia BENAISSA, Mme Amel KHAMMASSI à M. Pierre-Alain MILLET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à M. Lanouar SGHAIER.

République Française

Rapport n° 10
Affaires Culturelles. Convention annuelle d'objectifs avec l'association de Traction Avant Compagnie. Autorisation à signer

Direction des Affaires Culturelles

Mesdames, Messieurs,

Créée à Vénissieux il y a 37 ans, l'Association Traction Avant Compagnie a toujours développé un projet artistique et citoyen associant des artistes professionnels et impliquant des habitants, notamment des jeunes et des personnes issues de quartiers prioritaires. Les esthétiques de la compagnie furent d'abord les cultures et la danse urbaines puis le théâtre et la voix. Plus récemment le cinéma et la vidéo ont pris une part importante dans les projets qui font toujours l'objet d'une restitution publique (au théâtre ou encore au cinéma).

La compagnie crée et diffuse également ses spectacles tout public et jeune public et mène des actions culturelles et stages théâtre en direction d'enfants et de jeunes du territoire.

2021 constitue une année de transition pour cette compagnie dont la direction artistique a été récemment renouvelée, avec un artiste issu du cinéma. Une réflexion est ouverte sur la structuration de son équipe et la diversification de ses sources de financement, travail qui sera accompagné par les services municipaux.

Différents projets auront lieu en 2021 dont une web-série encadrée par des artistes professionnels et associant des habitants notamment des jeunes. Ce projet a vocation à toucher de nouveaux publics, valoriser les habitants et la ville, permettre un travail sur l'expression et la mise en valeur de chacun tout en créant un lien avec l'ensemble des habitants avec une diffusion via de nombreux médias et le web notamment.

Un projet sur l'éloquence en direction de la jeunesse (15-20 ans) est également à planifier ainsi que la poursuite de la création et diffusion de spectacles et d'interventions d'éducation artistique et culturelle.

La convention ci-jointe précise d'une part les engagements et actions 2021 de l'association Traction Avant Compagnie sur le territoire communal et d'autre part les apports financiers et en nature de la Ville pour accompagner les projets de la Compagnie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article l 2121-29 ;

Considérant l'intérêt des actions portées par l'association pour le territoire vénissian, dans le cadre de déclinaison de la politique culturelle ;

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 18 janvier 2021 après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :
- autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention d'objectif entre l'Association Traction Avant Compagnie et la Ville de Vénissieux et autoriser Madame le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette convention et les éventuels avenants
- dire que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 au chapitre 65, compte 6574

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

# CONVENTION D'OBJECTIFS

# ENTRE

# L'ASSOCIATION TRACTION AVANT COMPAGNIE

# ET

# LA VILLE DE VENISSIEUX

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La **VILLE DE VÉNISSIEUX**, domiciliée 5 avenue Marcel-Houël, 69200 Vénissieux, représentée par son Maire, Madame Michèle PICARD, agissant en application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du …….. lui donnant délégation,

ET

L'**ASSOCIATION TRACTION AVANT COMPAGNIE**, association loi de 1901, dont le siège administratif est situé au 1 bis Place en Henri Barbusse à Vénissieux, représentée par sa Présidente, Madame Danielle LAMBERT

Il a été convenu ce qui suit :

## Préambule

La relation partenariale entre la ville et les associations s'inscrit dans le cadre du respect des principes fondamentaux de la déclaration des droits de l'homme, de la constitution française et des lois républicaines et démocratiques qui en découlent, notamment concernant la liberté de conscience et d'expression, l'égalité des droits, la laïcité.

Les associations s'engagent à observer les principales règles de fonctionnement prévues par les textes en vigueur notamment sur le respect des statuts et sur les justifications de l'emploi des subventions qu'elles perçoivent de la collectivité.

La présente convention a ainsi pour objectif principal de déterminer les conditions du soutien de la Ville de Vénissieux aux projets développés par la compagnie Traction Avant et de fixer les engagements réciproques des parties.

## Article 1 : grandes orientations culturelles, éducatives et de cohésion sociale de la Ville de Vénissieux

La ville de Vénissieux a défini de grands objectifs d'intervention de son action dans les champs de politiques publiques avec lesquels l'action de Traction Avant Compagnie a vocation à s'inscrire en cohérence :

- **Politique culturelle :**

La politique culturelle de la ville de Vénissieux a pour grande finalité de permettre l'accessibilité de l'art et la culture à tous, tout en prenant en compte les cultures de chacun. La ville fonde son action sur 5 grands objectifs stratégiques :

- Conforter une offre culturelle et artistique professionnelle, diversifiée et complémentaire,
- Soutenir la création contemporaine et la présence artistique,
- Poursuivre le travail en direction des publics tout en structurant les actions et en les priorisant en direction de l'enfance et la jeunesse et des publics dits « en difficulté »,
- Intégrer davantage les nouvelles pratiques liées au numérique et s'adapter aux évolutions de l'art et la société,
- Promouvoir la ville et son image par la culture.

Ces grands objectifs structurent l'action des services et équipements de la Direction des affaires culturelles, s'articulent et se complètent avec les autres politiques publiques (et en particulier avec celles de l'enfance, la jeunesse, le PEDT, l'éducation et la politique de la ville) et visent à fédérer les actions construites avec l'ensemble des partenaires associatifs, selon une logique de mise en cohérence et complémentarité.

- **Politique de la ville/ Contrat de ville :**
  - Les orientations spécifiques sont les suivantes :
  - Le renforcement de l'accès aux pratiques artistiques et culturelles,
  - Le partage d'une histoire et de valeurs communes,
  - La rencontre et l'ouverture culturelle des habitants,
  - Le développement d'une offre autour de la culture et des savoirs,
  - La mobilisation du levier culturel pour accompagner le projet urbain.

## Article 2 : Objectifs généraux de Traction Avant compagnie

- Contribuer au développement éducatif artistique et culturel en particulier de la jeune population vénissiane :
  - par l'encadrement de la pratique amateur (théâtre, danse, chant, image, numérique...) notamment en direction de la jeunesse,
  - en renforçant le lien aux habitants, notamment les plus éloignés de la culture,
  - par un ensemble d'actions culturelles,
  - en abordant et expérimentant la démarche de création.
- Contribuer à valoriser l'image de Vénissieux par des rencontres, stages, ateliers, diffusion de spectacles vivants professionnels.

## Article 3 : Engagements de Traction Avant Compagnie en 2021

A travers son ancrage fort sur le territoire de Vénissieux, Traction Avant Cie a eu de nombreuses occasions de travailler avec une grande diversité de populations, de structures, de partenaires. Ce qui a toujours primé et a été la base de tous ses projets est la rencontre et la création avec les habitants.

Avec la direction artistique de Slimane Bounia à compter de 2021, la compagnie renouvelle son ambition à faire entendre de nouvelles voix provenant des quartiers aujourd'hui nommés Politique de la Ville avec le souhait de participer au renouvellement des formes artistiques. L'enjeu pour la compagnie s'est élargi à d'autres médias. Elle n'œuvre plus seulement pour le plateau de théâtre mais également pour l'écran et sur la toile.

Deux projets principaux sont prévus en 2021 :

**1) Une WEB SÉRIE** dont la conception et la réalisation se fera en partenariat avec la population vénissiane. Cette série est pensée comme un espace de création partagée, prenant le pouls des différents participants, faisant émerger des sujets, créant un espace où la parole a le dernier mot. Sa conception sera assurée par Vincent Villemagne pour la phase d'écriture et par Slimane Bounia pour la réalisation. Sa diffusion sera pensée sur différents supports allant du site internet de la ville de

Vénissieux, à des médias spécifiques au net, en passant par les médiathèques ou des cinémas partenaires pour une diffusion en première partie de films de long métrage. Elle fera par ailleurs office d'antichambre pour les acteurs de la série pour des participations éventuelles à des créations professionnelles.

Les objectifs principaux sont de valoriser le territoire vénissian à travers les décors et la créativité de ses habitants et notamment les jeunes, encourager les pratiques amateurs, combattre l'individualisme, le repli sur soi, au profit du collectif, accompagner des habitants par des artistes professionnels, faire naître un projet artistique, ambassadeur des forces créatrices de la ville, dans la Métropole, dans la Région, au niveau National.

La compagnie souhaite par ailleurs pour les années à venir, à plus grande échelle, proposer à tous les habitants de s'initier ou de développer sa pratique théâtrale en s'appuyant sur des projets de création.

**2) Le projet Avec Eloquence!** : projet ciblé sur la jeunesse (15/20 ans) avec les enjeux de comment donner aujourd'hui à la jeunesse le sens, le poids de la parole prononcée, comment exprimer le fond de sa pensée avec des mots et comment argumenter, convaincre autour d'un sujet qui tient à cœur.

Les objectifs sont de découvrir et analyser les grands discours de l'Histoire française, s'exprimer à l'oral en public, à partir d'ateliers théâtre, créer un discours court (sans soutien papier) autour d'un sujet qui nous tient à cœur et le présenter à un public, accompagner l'écriture d'une parole qui va devenir publique et aider, par la pratique théâtrale, à défendre un point de vie, à argumenter, à convaincre.

Les territoires ciblés sont les quartiers Minguettes et Barel; 4 groupes de 5 jeunes de 15 à 20 ans participent aux ateliers dès janvier 2021 à raison de 10h en présence d'un artiste auteur/metteur en scène/écrivain. Restitution à l'automne 2021.

Projet financé dans le cadre de la politique de la ville.

La compagnie poursuivra par ailleurs la création et diffusion de spectacles professionnels.

La compagnie s'engage à respecter les règles sanitaires et de sécurité concernant l'occupation des locaux mis à disposition par le Ville et l'accueil du public.

**Article 4 : Les engagements de la ville de Vénissieux**

**Subventions**
La ville de Vénissieux s'engage en 2021 à verser à l'association Traction Avant Compagnie une subvention d'un montant de 53 000 €, en complément de ses autres sources de financement.
La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association, sous réserve du respect des obligations mentionnées dans la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes : versement par tiers aux mois d'avril, juin et octobre.

**Mise à disposition de locaux**
Par ailleurs, la Ville met à disposition à titre gracieux :

- local administratif (19m2), actuellement situé 1 bis place Henri Barbusse ; une convention distincte régit cette mise à disposition de locaux. Valorisé pour un montant estimé à 1400€
- la salle Erik Satie selon un planning d'utilisation établi en mai de chaque année avec les autres utilisateurs, sous couvert des services concernés de la ville de Vénissieux et pour 90 jours minimum.

**Autres appuis**
Un suivi technique des services est également prévu en 2021 pour accompagner l'association dans des réflexions sur sa structuration et la diversification de ses sources de financement notamment.

**Article 5 : Mise en œuvre et suivi de la convention**

Une réunion de bilan/évaluation annuelle sera organisée sur le dernier trimestre 2021 par la Traction Avant compagnie et la Ville de Vénissieux. Des réunions techniques intermédiaires auront lieu pour assurer le suivi des projets et accompagner la réflexion sur la structuration de la compagnie.

Traction Avant compagnie s'engage à fournir en octobre : un bilan d'activité de la saison écoulée, un bilan et compte de résultat certifiés ainsi qu'une présentation des projets de l'année suivante.

L'association s'engage à fournir à chaque modification les statuts, la composition du bureau et du Conseil d'administration, la domiciliation du siège ou des activités.

Par ailleurs, l'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de ses actions en permettant notamment l'accès aux documents administratifs et comptables y afférent.

**Article 6 : Communication**

Pour les actions engagées au titre de la présente convention, Traction Avant Compagnie s'engage à faire figurer sur les documents de communication une mention spéciale destinée à faire savoir que la commune participe au financement des dites actions ou à faire figurer le logo de la ville.

**Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet au 1er janvier 2021 pour une durée d'un an. Un bilan sera dressé à l'échéance de cette convention pour mesurer l'impact quantitatif et qualitatif des actions entreprises.

**Article 8 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 9 : Modifications de la convention**

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution par avenant.

Fait à Vénissieux, le , en trois exemplaires originaux.

| | |
|---|---|
| **Pour la Ville de Vénissieux,** | **Pour l'association Traction avant Compagnie** |
| **Madame Michèle PICARD** | **Madame Danièle Lambert** |
| **Maire de Vénissieux** | **Présidente** |